

## **Le Gouvernement et les Régions lancent le plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales.**

Notre système de santé connaît depuis plusieurs années des tensions récurrentes en matière de ressources humaines qui affectent les établissements de santé, les établissements médico-sociaux et les services d'aide à domicile dans tous les territoires sans exception. La crise sanitaire que nous traversons a renforcé l'expression du besoin en recrutement de personnels soignants et les études démographiques invitent à une mobilisation de tous les acteurs pour préparer l'avenir. Cette mobilisation est aussi une chance pour l'emploi de notre pays.

C'est pourquoi, le Gouvernement et Régions de France s'unissent pour former davantage de personnels soignants en augmentant le nombre de places dans les instituts de formation, en améliorant l'orientation et les parcours des candidats à ces formations.

Dans le cadre du Ségur de la santé et du plan France Relance, une enveloppe de 200 millions d'euros est dédiée à la création de 16 000 nouvelles places d'ici 2022 au sein des instituts de formation : 6 600 pour les métiers d'infirmiers, 6 600 pour les aides-soignants, 3 400 pour les accompagnants éducatifs et sociaux.

Dès aujourd'hui, les Régions en charge des formations sanitaires et sociales s'engagent à ouvrir 12 600 places pour les rentrées 2021 et 2022. Suite à la mission conduite par Stéphane LE BOULER, chaque Région s'est fixée un objectif de création de places adapté aux besoins dans les territoires. Le financement de cette programmation sera assuré par des crédits budgétaires de l'État inscrits au sein de la mission « Plan de relance » et qui seront délégués aux Régions au travers d'une convention.

Dès ce printemps, la plateforme Parcoursup affichera de nouvelles places permettant ainsi aux jeunes qui souhaitent devenir infirmier ou infirmière de donner vie à leur projet d'orientation.

Le plan de relance de l'investissement dans le système de santé qui sera présenté dans les prochains jours pourra être mobilisé par les agences régionales de santé pour soutenir les investissements portés par les établissements de santé afin d'adapter l'accueil des étudiants.

Enfin, l'État et les Régions, avec l'appui de la mission de coordination nationale pour les métiers de l'autonomie pilotée par Michel LAFORCADE et avec les agences régionales de santé, les universités, les étudiants, les organisations syndicales, les fédérations d'établissements et de services s'attacheront à promouvoir l'innovation dans l'offre de formation en mobilisant tous les leviers disponibles.

Il s'agit de fluidifier les parcours, de bâtir des passerelles pour des accès directs en 2<sup>ème</sup> année d'IFSI, de créer des formations en soins infirmiers dans les universités, de simplifier



l'organisation des stages, de développer la validation des acquis de l'expérience, ou encore de consolider les dispositifs d'orientation vers les formations d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux. Un effort spécifique sera consenti pour développer l'offre de formation en apprentissage, et plus largement en alternance.

Cette mobilisation conjointe de l'État, des Régions et de l'ensemble des partenaires permettra d'atteindre l'objectif ambitieux de former 16 000 professionnels supplémentaires et ainsi améliorer la qualité de notre système de santé, socle de notre pacte républicain.

Jean CASTEX, Premier Ministre  
Renaud MUSELIER, Président de Régions de France